

Qui sommes-nous ?

Le **CLG** (Conseil Local de la Gauche) est une association créée en 1989, indépendante des partis politiques.

Les listes présentées aux élections municipales par le **CLG** ont été élues à trois reprises pour diriger Bois d'Arcy, en 1995, 2001 et 2008, sous la direction de Claude Vuilliet.

Depuis 2014, les élus du **CLG** siègent dans l'opposition. Le nom de leur groupe au Conseil Municipal est «Bien vivre à Bois d'Arcy». **C'est aussi le nom de notre blog.**

L'adresse de notre nouveau site internet est **www.boisdarcyclg.info**.

EDITO - Changeons d'air

Depuis 20 mois, le journal municipal est devenu un outil de propagande. Des sommes importantes sont dépensées pour faire de la communication... et cacher la réalité : augmentation des tarifs périscolaires et des impôts, embauches de complaisance, dépenses inutiles...

Depuis 20 mois, nous dénonçons chaque tentative de désinformation de l'équipe actuelle. La dernière en date est de tenter de s'attribuer le gymnase de la Tremblaye... qui est pourtant dû à l'équipe Vuilliet.

Aujourd'hui, nous créons un site internet pour vous inviter à «changer d'air» et à découvrir des informations fiables : **boisdarcyclg.info**

Parallèlement, cette «**Lettre d'information de l'opposition municipale**», éditée au minimum 2 fois par an, vous informera en reprenant **les points les plus marquants développés sur notre site et notre blog.**

TAXE D'HABITATION

Nous vous l'annonçons depuis un an : en septembre 2014, l'équipe municipale **a diminué un abattement qui profitait à tous et qui est passé de 15% à seulement 5%.**

Aujourd'hui le résultat est **une hausse de 120 €** au minimum par foyer. C'est d'autant plus injuste qu'elle frappe **toutes** les familles, quelle que soit la surface d'habitation et quel que soit le revenu.

Le **maire continue de déclarer** qu'il n'augmente pas les impôts alors que tous les Arcisiens reçoivent en ce moment leur taxe d'habitation 2015.

Chaque mois, le magazine **présente cette augmentation comme «une réduction d'avantage fiscal» source «d'économies» pour la Ville... mais pas pour les Arcisiens.**

Est-ce de l'humour ?

TERRAINS FUJI

Il s'agit d'un projet de logements destinés à remplacer les locaux industriels situés rue Etienne-Jules Marey, en face de la Ferme Royale de la Tremblaye.

Les éléments connus à ce jour parlent d'eux-mêmes :

- > **246 logements** sur le seul terrain de l'entreprise
- > **Seulement 290 places de parking** en sous-sol (**1,2 par logement**) pour **492 voitures possibles**, et **72 places en extérieur** sur l'emplacement des anciens services techniques avec un unique accès rue Camélinat.
Résultat : le parking de la Tremblaye sera saturé en permanence
- > **Aucune création** de trottoirs
- > **Aucune étude sérieuse** de circulation sur les rues Marey et Baudin
- > **Une classe maternelle sera construite** et il y aura une extension dans un bâtiment existant pour **une classe élémentaire...** sans aucune autre précision
- > **Aucune place de crèche supplémentaire** sur la ville... malgré les **400 nouveaux logements à la Croix-Bonnet** décidés en février dernier

Le maire et son équipe prétendaient refuser toute densification urbaine.

Pourtant, avec les autres projets d'urbanisme en attente, ce sera un minimum de

1000 logements supplémentaires sur 5 ans

A noter : En juin 2015, P. Benassaya est devenu président du Conseil d'Administration d'Yvelines Aménagement, coordinateur du projet FUJI, entre autres...
Tout cela est-il bien moral ? éthique ? sain ? normal ?

LE BUDGET 2015

- > **Baisse d'un abattement de 15 à 5%** sur la **taxe d'habitation** : + **120 €** au minimum par foyer
 - > **21,06% d'augmentation** pour les frais de cérémonie, soit + **22 680 €**
 - > **60% d'augmentation** pour les frais «d'honoraires», soit + **63 800 €** (sans précision des bénéficiaires)
 - > **145 000 € de baisse** de la dotation au CCAS
 - > **80 890 € de baisse** des subventions aux associations (- **35 000 €** pour la seule MJC). A neuf exceptions près, toutes les associations voient leur subvention réduite ou supprimée
 - > En septembre, **20 à 25% d'augmentation des tarifs de cantine et de l'accueil périscolaire**. Avec la suppression du forfait mensuel en janvier dernier, cela fait **2 augmentations en 9 mois pour les familles !**
Face à la colère des parents, le maire prétend que les hausses des tarifs sont dues aux baisses des dotations de l'Etat.
- Pourtant, cet été, la municipalité n'a pas hésité à dépenser :
- > **5 520 €** pour payer l'animation des Trophées du Sport (pour laquelle on a annoncé la présence de David Douillet... tout en sachant qu'il ne serait pas là)
 - > **12 868,15 €** pour l'installation d'un conférencier dans la salle du Conseil (vidéo + micros individuels)
 - > **Plusieurs dizaines de milliers d'euros** (chiffres non communiqués) pour refaire entièrement la salle du conseil (déjà rénovée en 2013) : peinture, câblage, changement des chaises, décoration,...
 - > **700 €** (par an) pour obtenir le label «ville internet»
 - > **2 000 €** (estimation) pour accrocher (quelques jours) des banderoles politiques aux entrées de la ville et sur la façade de la Mairie
 - > Sans oublier **les incessantes dépenses de com'**.

Et ce ne sont que quelques exemples....

REGLEMENT DU CONSEIL, TRIBUNE «LIBRE» : notre groupe censuré à plusieurs reprises

- > **Septembre 2014** : l'équipe majoritaire adopte un nouveau règlement intérieur du Conseil, qui ne respecte pas nos droits et limite à **800 signes, espaces compris, notre expression dans le magazine !**
Suite aux refus successifs du maire d'accéder à nos demandes légales, nous votons contre et déposons un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles.
La mairie dépense **6000 €** pour rémunérer un avocat (alors qu'elle dispose d'un service juridique).
- > **Conseil Municipal du 29 septembre 2015** : proposition d'un nouveau règlement. L'équipe municipale accède à une partie de nos demandes pour éviter une condamnation au Tribunal.
- > **Nous n'avons pas été invités à travailler sur ce nouveau règlement** alors qu'il reste des points illégaux (ex : limitation du temps de parole en conseil).
- > **Nous demandons la réunion d'un groupe de travail** afin de pouvoir corriger le règlement du 29 septembre : **Refus du maire...** Nous votons alors contre ce nouveau règlement.

Notre tribune libre ne figure pas dans le magazine d'octobre : elle a été refusée sous prétexte qu'elle a été **remise le 22 septembre** après le bouclage du journal. **C'est FAUX** car dans le magazine concerné :

- on trouve des articles et des photos sur des **manifestations qui se sont déroulées les 26 et 28 septembre**,
- le maire évoque le **Conseil municipal du 29 septembre** dans son édito,
- **et pire encore**, la tribune de la majorité **répond à notre tribune... qui n'a pas été publiée !**

Retrouvez les détails et notre tribune censurée sur notre blog (article du 8/10) et notre site